L'Autorité de la concurrence autorise le rachat de la société Vacances Héliades par le groupe Marietton.

Publié le 12 décembre 2018

L'opération notifiée

Le 20 novembre 2018, le groupe Marietton a notifié à l'Autorité de la concurrence son projet d'acquisition de la société Vacances Héliades.

Les parties à l'opération

Le groupe Marietton est actif dans la distribution de voyages d'affaires et de tourisme via son réseau d'agences (notamment sous les marques Havas Voyages, Selectour, Carrefour Voyages et Auchan Voyages).

La société Vacances Héliades est un tour opérateur français connu en particulier pour ses destinations vers la Grèce.

L'Autorité a pu écarter tout problème de concurrence

Les parts de marché des entreprises sur les marchés concernés étant limitées, l'Autorité de la concurrence a pu écarter tout problème de concurrence et accepter l'opération sans condition.

DÉCISION 18-DCC-216 DU 12 DÉCEMBRE 2018

relative à la prise de contrôle exclusif de la société Vacances Héliades par la société Marietton Développement

Consulter le texte intégral

Contact(s)

Yannick Le Dorze
Adjoint à la directrice de la communication
01 55 04 02 14
Contacter par mail